Bulletin n°65

Juin 2022

Centre Europe - Tiers Monde
Europe - Third World Centre
Centro Europa - Tercer Mundo

CETIM Rue J.-C. Amat 6
1202 Genève - Suisse
Tél.: +41(0)22 731 59 63
www.cetim.ch
contact@cetim.ch

« Il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé, mais un seul monde mal développé »

EDITORIAL

Au moment du bouclement du présent numéro se tenait la conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Genève avec à son ordre du jour comme un des points principaux : « la sécurité alimentaire » dans le contexte de multiples crises (alimentaire, conflits armés, déplacement forcé et massif des populations rurales, biodiversité, climatique, etc.). Si sur certains autres sujets (suspension provisoire, sous de nombreuses conditions, des brevets sur les vaccins et médicaments par exemple) un accord bancal a été annoncé, la prise de décision sur la sécurité alimentaire a été renvoyée aux calendes grecques, étant donné que pour certains États puissants la priorité est de défendre coûte que coûte les intérêts particuliers de l'agrobusiness et de promouvoir la libéralisation du marché agricole !

Pourtant les problèmes graves posés par l'agriculture industrielle, hautement mécanisée et chimisée, sont connus : pollution des terres et cours d'eau, avancée de la désertification, monocultures destinées à l'exportation, baisse de la qualité nutritive des aliments, gaspillage d'aliments et ressources naturelles, prix élevés de produits alimentaires, exode rural, etc. Pour camoufler son échec, l'industrie agroalimentaire annonce maintenant en grande pompe la « digitalisation » de l'agriculture comme solution alors que son but est d'augmenter ses profits, tout en déshumanisant de plus en plus ce secteur.

Malgré les problèmes graves posés par l'agriculture industrielle, certains États puissants (États-Unis en tête) continuent à pousser pour une libéralisation totale du secteur agroalimentaire au sein de l'OMC. Leur argument phare : promouvoir la concurrence !

Comme chacun sait, les règles de l'OMC sont taillées sur mesure pour favoriser les intérêts des sociétés transnationales. Mettre en concurrence la paysannerie familiale avec des entités qui brassent des milliards signifie condamner à mort la paysannerie.

Or, faut-il le rappeler, c'est la paysannerie familiale qui nourrit l'humanité (près de 80 % de la production mondiale des cultures vivrières) et non pas l'industrie agroalimentaire. Les délégué·es paysan·nes membres de La Via Campesina, venu·es de quatre continents à Genève, l'ont fait savoir et ont pointé les dangers qui les menacent avec les règles de l'OMC, tout en appelant à l'abolition de cette entité.

En effet, une organisation du commerce digne de ce nom devrait respecter avant tout la souveraineté alimentaire des peuples et les droits des paysan·nes, si le but était de nourrir tout un chacun avec des produits sains, de préserver l'environnement et la biodiversité et de lutter contre la crise climatique.

Dans le premier numéro de sa nouvelle revue digitale *Lendemains solidaires*, le CETIM a analysé en profondeur les systèmes alimentaires.

DROITS DES PAYSAN·NES

L'OMC, PILIER DU SYSTÈME COMMERCIAL PRÉDATEUR

À l'occasion de la 12e Conférence ministérielle de l'OMC, une manifestation internationale s'est tenue le 11 juin à Genève pour dénoncer les politiques néolibérales impactant les paysanneries du monde entier. Une délégation de plus de 30 représentant·es de La Via Campesina venu·es des quatre coins de la planète, accompagnée par le CETIM, s'est également rendue à l'ONU afin de continuer le travail de promotion et de mise en œuvre de la Déclaration de l'ONU sur les droits des paysan·nes.

Extrait d'une interview de Raffaele Morgantini du CETIM sur l'OMC, parue dans *Voix Populaire* [1]

Depuis sa création en 1995, l'OMC est devenue une des forces motrices de l'offensive néolibérale des élites dominantes contre les peuples. Il s'agit d'un instrument au service des grandes puissances occidentales pour promouvoir la marchandisation effrénée de tous les secteurs d'activité de nos sociétés, en forçant l'ouverture des marchés et la privatisation des services publics. Une manière d'asseoir la toute-puissance du capitalisme néolibéral, au détriment d'autres modèles de développement et manières de concevoir le commerce international. Ou encore, consolider la maximisation des profits pour les milieux d'affaires dominants, en opposition à des modèles collectifs de partage des richesses basés sur la solidarité mutuelle. L'objectif déclaré de l'OMC est de « réguler le commerce international »… oui, mais à la guise des pouvoirs dominants. Concernant les conséquences néfastes provoquées par l'OMC, elles sont multiples, selon les domaines et les secteurs d'activité. Dans le domaine des activités du CETIM, nous nous intéressons particulièrement à deux dossiers :

Premièrement, la question de l'agriculture. La libéralisation des marchés agricoles constitue l'un des grands volets de l'OMC. Lors de toutes ses conférences ministérielles, l'OMC a plaidé et s'est engagée à promouvoir la libéralisation et la dérégulation des marchés agricoles de ses pays membres, au détriment de la souveraineté des États et des peuples sur ce secteur primordial pour le bien-être général. La conséquence principale des accords de l'OMC sur l'agriculture est simple : les gouvernements sont contraints de supprimer toute protection des marchés agricoles internes et tout soutien à leur paysannerie, fragilisant davantage ces dernières dont les ressources sont bien souvent insuffisantes pour subvenir à leurs besoins. Ainsi, les grands propriétaires fonciers et les sociétés transnationales de l'agrobusiness s'accaparent les marchés nationaux suite à la dépossession des communautés paysannes.

Deuxièmement, la question de la propriété intellectuelle. À ce sujet, l'accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) sont fort problématiques pour les peuples et les pays du Sud, en ce qu'ils déroulent le tapis rouge pour les sociétés transnationales et visent à imposer des régimes de propriété (des brevets) sur toutes sortes de productions, y compris sur le vivant, au bénéfice de ces entreprises et de leurs actionnaires. À travers ces mécanismes pervers, ces entités s'approprient indûment des ressources, des savoirs et des pratiques traditionnelles des peuples et des communautés. De plus, en brevetant certains savoirs, les sociétés – pharmaceutiques et agroalimentaires par exemple – les monopolisent afin de développer des médicaments ou des semences et les vendre sur les marchés mondiaux, bien souvent à des prix inabordables pour les communautés dépouillées par ces mêmes sociétés. Nous pouvons sans autre qualifier ces agissements de biopiraterie.

Les mouvements sociaux et toutes les organisations engagées dans la lutte pour changer le monde doivent continuer à se saisir des questions liées à l'OMC, pour en décortiquer les dessous et se doter des moyens pour avancer vers des modèles alternatifs. Plus que jamais, une refonte structurelle de l'OMC est nécessaire, en vue de bâtir une organisation solidaire, démocratique et au service des peuples.

Lire l'article en entier : www.cetim.ch/interview-lomc-pilier-du-systeme-commercial-predateur/

Lire le communiqué de presse de La Via Campesina : https://viacampesina.org/fr/les-dispositions-de-lomc-a-geneve-une-veritable-rupture-ou-le-business-as-usual/

1 Publiée dans *Voix Populaire* de juin 2022, https://voixpopulaire.ch

DROIT AU DEVELOPPEMENT

Le chantier du projet de Convention sur le droit au développement avance à grands pas

La 23e session du Groupe de travail intergouvernemental de l'ONU sur le droit au développement s'est tenue à Genève (16-20 mai 2022) dans un contexte d'inégalités croissantes, de guerres et de crises multiples (politique, économique, sociale, écologique, sanitaire…), aggravées par la pandémie Covid-19.

Le projet de Convention contraignante sur le droit au développement en négociation depuis 2019[1] apporte des réponses à ces multiples crises, telles qu'une coopération internationale basée sur le choix de chaque peuple de décider de son modèle de développement et l'obligation des États de créer un environnement national et international pour ce faire.

Ce texte vise à contribuer à l'élimination des violations flagrantes des droits humains dues au néocolonialisme et à l'impérialisme en particulier, et a aussi pour but la réduction des inégalités et la prévention des conflits armés.

La version révisée du projet de Convention sur le droit au développement, présentée à cette 23e session, constitue indéniablement une base solide pour aller de l'avant. A ce propos, il faut saluer le travail accompli par le groupe de rédaction[2], mandaté par la présidence du Groupe de travail intergouvernemental[3]. Bien qu'il soit nécessaire de parfaire certains passages et de combler certaines omissions, il s'agit d'un texte bien ficelé par rapport à la version initiale.

Comme lors des précédentes sessions, le CETIM a activement participé aux débats, en faisant des propositions concrètes pour améliorer le contenu dudit projet. Le mouvement des non-alignés et la Chine ont aussi pris part activement aux délibérations, en faisant des propositions constructives.

L'Union européenne et le Japon ont réitéré leur opposition à l'élaboration d'une Convention sur le droit au développement et n'ont pas participé aux débats.

Ces pays continuent à opposer les Objectifs du développement durable au droit au développement, en faisant un amalgame (volontairement ?) entre aide au développement et droit au développement.

Or, il ne faut pas confondre les notions de développement, d'aide au développement ou de croissance économique avec le droit au développement, comme nous l'avons précisé à maintes reprises[4]. De plus, il est clair que les Objectifs du développement durable, à l'instar des Objectifs du millénaire, ne seront pas tenus, comme s'en inquiète le Secrétaire général de l'ONU[5]. Bien que les Etats-Unis et la Suisse n'aient pas participé aux débats, leur position est similaire à celle de l'Union européenne.

Le Mexique, l'Argentine, le Chili et l'Uruguay ont exprimé leurs réserves quant à l'adoption d'une Convention sur le droit au développement. L'Argentine et l'Uruguay ont participé activement aux débats, mais leurs propositions avaient pour but de conformer le futur instrument international à leurs préoccupations domestiques.

Bien que la Russie ait participé activement aux débats, certaines de ses propositions visaient aussi à conformer le futur instrument international à ses enjeux nationaux.

Le Groupe de travail intergouvernemental vise à conclure ses travaux sur le projet de Convention lors de sa prochaine session qui se tiendra en 2023.

Dans un monde où certains dirigeants politiques n'œuvrent que pour la destruction, la discrimination et la domination de l'autre, il est plus que jamais urgent de tendre vers l'objectif du droit au développement qui est de réaliser l'autodétermination et la souveraineté des peuples quant au choix de leur propre modèle de développement, dans un esprit d'égalité et de respect mutuel.

1 Voir le bulletin n° 59 du CETIM, juin 2019.

2 Composé de M. Mihir Kanade (Inde), Mme Diane Desierto (Philippines), M. Koen de Feyter (Belgique), Mme Margarette May Macaulay (Jamaïque) et M. Makane Moïse Mbengue (Sénégal).

3 Depuis 2015, le Groupe de travail est présidé par l'Ambassadeur Zamir Akram (Pakistan).

4 Voir à ce propos le bulletin n° 58 du CETIM, décembre 2018.

5 Voir entre autres les rapports de l'ONU sur les Objectifs de développement durable 2020 et 2021 et le rapport intitulé *Point sur les objectifs de développement durable*, E/2021/58, daté du 30 avril 2021.

DROITS HUMAINS

Interventions du CETIM à l'ONU

En tant qu'organisation jouant un rôle d'interface entre les organisations partenaires et les mécanismes internationaux, le CETIM a continué à saisir les mécanismes de protection des droits humains de l'ONU concernant différentes situations et violations spécifiques. En voici quelques extraits.

Répression, racisme et violations des droits des communautés indigènes à Bogotá

Le CETIM et Z-Dok.org, en collaboration avec les représentant·es des communautés indigènes de Colombie, ont déposé une plainte auprès de différents mécanismes de protection des droits humains des Nations Unies.

Cette procédure vise à dénoncer la répression, le racisme et les violations des droits des communautés indigènes installées dans le parc national de Bogotá depuis septembre 2021. La plupart sont des personnes déplacées dans le cadre du conflit armé en Colombie ou en raison de projets d'exploitation des ressources naturelles dans leurs territoires ancestraux.

La situation des personnes installées dans le parc national de Bogotá est dénoncée depuis plusieurs mois en Colombie et dans le monde entier. Le CETIM et ses partenaires sont préoccupés qu'à ce jour, le dialogue entre le district et les 15 communautés indigènes installées dans le parc n'ait eu aucun effet positif.

Après six mois de vie sans logement décent, les personnes installées dans le parc dans des conditions déplorables en violation de leurs droits en tant que peuples autochtones, mais aussi de leurs droits économiques, sociaux et culturels (alimentation, santé et logement notamment), sont tout simplement épuisées.

Face à cette situation, nos organisations ont décidé de recourir aux mécanismes de l'ONU pour exiger des garanties de dialogue et de vie digne, le respect des droits humains et la recherche immédiate d'une solution en faveur de ces communautés.

Lire le communiqué de presse : www.cetim.ch/repression-racisme-et-violations-des-droits-des-communautes-indigenes-a-bogota/

Violations des droits des paysan·nes en Colombie

Le rapport soumis par FENSUAGRO, la Via Campesina, le CETIM, les Amis de la Terre international et FIAN International auprès de mécanismes de protection des droits humains de l'ONU vise à dénoncer les violations et la répression à l'égard de la paysannerie colombienne et plus particulièrement les persécutions ciblant la Federación Nacional Sindical Unitaria Agropecuaria (FENSUAGRO).

En effet, en dépit du processus de paix initié en 2016 pour mettre fin au conflit armé colombien, la question de l'accès à la terre et de son usage reste toujours irrésolue, perpétuant le cycle de la violence en Colombie.

Depuis 2019, le pays est le théâtre d'une augmentation exponentielle d'assassinats perpétrés par des groupes paramilitaires à

l'encontre de représentant·es de mouvements sociaux. Ces exécutions sont notamment liées à des conflits pour la terre, les territoires et les ressources naturelles : on estime qu'environ 80% des homicides touchent les leaders sociaux des zones rurales. De la signature du traité de paix (2016) à mars 2022, environ 1000 leaders paysans ont été assassinés.

Lire le communiqué de presse en entier : www.cetim.ch/colombie-mecanismes-de-lonu-saisis-pour-les-violations-des-droits-des-paysan·nes/

Plaidoyer pour un mécanisme de suivi de la Déclaration sur les droits des paysan·nes

Invitée par le CETIM, Morgan Ody de La Via Campesina s'est adressée au Conseil des droits de l'homme pour demander la création d'un nouveau mécanisme de suivi de la Déclaration sur les droits des paysan·nes. En effet, depuis son adoption en 2018, la Déclaration de l'ONU sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales (UNDROP) représente un élan historique pour les communautés, mais aussi pour l'humanité dans son ensemble.

Ce nouvel instrument pourrait jouer un rôle clé dans la lutte contre les inégalités et les discriminations qui touchent les zones rurales et qui font des communautés rurales une population extrêmement vulnérable.

Depuis l'adoption de cet instrument, des efforts ont été faits pour mettre en œuvre la Déclaration à tous les niveaux.

Une nouvelle procédure spéciale pour surveiller la mise en œuvre de cet instrument est essentielle pour soutenir sa mise en œuvre concrète sur le terrain, mais aussi au niveau international.

Lire la déclaration de Morgan Ody de La Via Campesina en anglais : www.cetim.ch/wp-content/uploads/Dec-o-GD5-peasants-FIAN-CET.pdf

Lire le communiqué de LVC et du CETIM : www.cetim.ch/plaidoyer-pour-un-nouveau-mecanisme-en-faveur-des-droits-des-paysan·nes/

Violations du droit à l'eau dans le nord et l'est de la République arabe syrienne

La population de la région du nord et de l'est de la République arabe syrienne souffre deviolations généralisées et systématiques des droits humains, qui sont principalement le résultat d'une guerre par procuration sous la forme d'une présence armée étrangère et de l'implication de grandes puissances. Dans le cadre de la présente intervention, le CETIM a traité la question du droit à l'eau dans le nord et l'est de la Syrie.

Le droit à l'eau des populations syriennes, et en particulier des communautés paysannes qui en sont dépendantes pour l'agriculture, est systématiquement violé dans le cadre de l'occupation militaire du territoire par la Turquie et par les milices pro-turques.

Cette situation entraîne des conséquences dévastatrices pour les droits fondamentaux des populations, et tout particulièrement pour les droits économiques, sociaux et culturels.

Lire la déclaration écrite : www.cetim.ch/wp-content/uploads/Declaration-Syrie_FR.pdf

Lire la déclaration orale : www.cetim.ch/wp-content/uploads/Dec_o_Syria-N-S-1.pdf

Lire le rapport en français de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la Syrie : www.cetim.ch/wp-content/uploads/A_HRC_49_77-G2225153_FR-compresse.pdf

DROITS HUMAINS

Mercenariat et projet d'instrument international onusien sur les sociétés militaires et de sécurité privées

A partir des années 1960, des mercenaires ont été utilisés massivement pour empêcher des peuples colonisés d'accéder à l'indépendance, pour déstabiliser des États nouvellement indépendants ou encore pour contrer des gouvernements légitimes dont les orientations politiques ne convenaient pas aux puissances coloniales[1].

Depuis environ trois décennies, une nouvelle forme de mercenariat a vu le jour à travers des sociétés militaires et de sécurité privées (SMSP). Leurs activités ne se limitent pas au gardiennage ou à la logistique, mais s'étendent aussi à la participation directe à des conflits armés ainsi qu'à la formation, au renseignement, au déminage...

Par l'emploi de SMSP, certains États puissants cherchent à camoufler, lors de leurs interventions militaires sur différents continents, leur responsabilité dans les violations du droit international humanitaire et des droits humains.

L'emploi de ces entités répond aussi à la tendance à la privatisation des guerres, étant donné que les États ne se sentent plus obligés de rendre des comptes à leurs citoyen·nes, mais également pour prévenir des révoltes populaires lorsque des mercenaires sont tués sur les champs de bataille à la place des recrues...

A noter que les États ne sont pas seuls à utiliser ces entités. De nos jours, certaines sociétés transnationales les emploient pour la répression des populations civiles locales et des organisations qui s'opposent à l'exploitation des ressources naturelles pour défendre leur milieu de vie.

L'existence même des SMSP est non seulement une atteinte à la fonction régalienne des États dans les domaines militaires et de sécurité, mais également une menace pour l'exercice de la démocratie et de la jouissance des droits humains.

Dès lors, il faudrait logiquement interdire purement et simplement la création même des SMSP. C'est ce qu'a essayé de faire d'ailleurs l'Union africaine avec sa Convention pour l'élimination du mercenariat en Afrique. Sans succès jusqu'ici étant donné que ces entités sont utilisées par les puissants du moment (États-Unis, certains États européens, la Russie, Israël, la Turquie…) qui font bien souvent fi du droit international.

Depuis plus de deux décennies, des démarches sont entreprises au sein de l'ONU, sous le leadership de l'Afrique du Sud, pour tenter de réguler les activités des SMSP par l'élaboration d'un instrument juridique international. La première tentative a échoué. La deuxième tentative, lancée en 2017, est en cours, et le Groupe de travail intergouvernemental chargé de ce dossier s'est réuni pour sa 3e session à Genève (25-29 avril 2022).

Les débats se sont focalisés sur la nature du futur instrument : code de conduite volontaire ou convention juridiquement contraignante ? Sans surprise, les « utilisateurs » de SMSP (l'Union européenne, la Russie, le Japon...) ont plaidé pour un instrument volontaire à l'instar du Document de Montreux[2]. Le plus grand employeur des SMSP (États-Unis) n'a pas participé aux débats, alors que la plupart des pays du Sud qui y ont participé (Afrique du Sud, Pakistan, Venezuela…) ont réclamé une convention juridiquement contraignante. Aucune décision formelle n'a été prise à ce propos.

Pourtant, le but du nouvel instrument juridique est bien modeste. Il s'agit de rappeler les normes internationales en vigueur afin que les États concernés réglementent les activités de ces entités et de leur personnel, en prévoyant des voies de recours pour les victimes en cas de violations du droit international humanitaire et des droits humains[3].

Le CETIM a participé aux pourparlers sur ce document en faisant des propositions concrètes pour renforcer le texte.

A nos yeux, à défaut d'interdire les activités des SMSP, le futur instrument international devrait en particulier :

1 Voir Cahier critique n° 8, *Mercenaires, mercenariat et droits humains*, Melik Özden, éd. CETIM, novembre 2020.

2 Cf. www.montreuxdocument.org/fr/about/montreux-document.html. Pour plus d'information, voir Cahier critique n° 8, *Mercenaires, mercenariat et droits humains*, Melik Özden, éd. CETIM, novembre 2020.

3 Voir *Revised zero draft instrument on an international regulatory framework on the regulation, monitoring and oversight of the activities of private military and security companies*, www.ohchr.org/sites/default/files/2022-04/revised-zero-draft-instrument.pdf

• tenir les SMSP directement responsables de leurs actes, en plus de la responsabilité des États et autres entités qui les emploient ;

• préciser la question de la sous-traitance afin de pouvoir établir la chaîne des responsabilités, tenant compte des montages juridiques complexes et des contrats entre multiples entités ;

• préciser les sanctions pénales à l'encontre des SMSP en tant qu'entité, de leurs dirigeant·es et cadres, non seulement au niveau national mais également au niveau international ;

• préciser la question des contrats entre les SMSP et les sociétés transnationales actives dans la production, activités minières ou de services ;

• prévoir un mécanisme de mise en œuvre du futur instrument afin de pouvoir évaluer son impact.

Le Groupe de travail en question se réunira l'an prochain pour poursuivre ses délibérations.

A suivre…

Lire le cahier critique n° 8, *Mercenaires, mercenariat et droits humains* : www.cetim.ch/wp-content/uploads/cahier_8a.pdf

PUBLICATIONS

Dans la série Pensées d'hier pour demain *Nawal El Saadawi*

Recueil de textes introduit par Hafidha Chekir

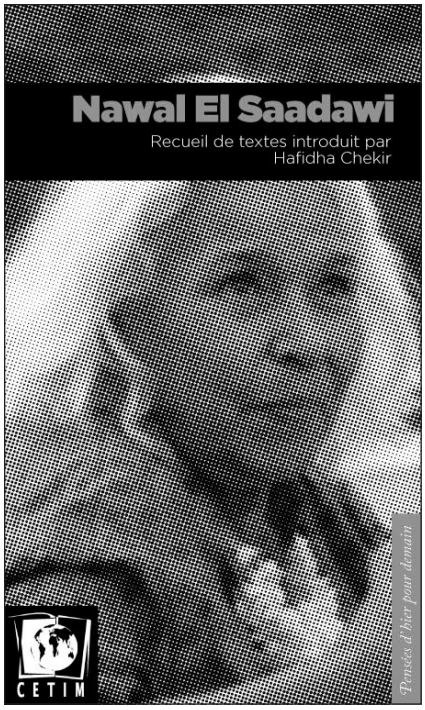

Menant de pair réflexion théorique et activité militante, Nawal El Saadawi a été l'une des premières féministes arabes à briser les tabous au sujet des relations entre les sexes, la sexualité des femmes et à dénoncer les différentes formes de répression et de dépendance que l'ordre patriarcal et capitaliste leur fait subir.

Ses combats pour les droits humains, pour les femmes et les classes populaires marquent le mouvement féministe mondial.

Prix : CHF 11 / € 8.50
ISBN : 978-2-88053-143-0

Sélection d'écrits socio-politiques et littéraires

A lire, une sélection de textes *in memoriam* de Mirta Libertad Sofia Brey de Teitelbaum.

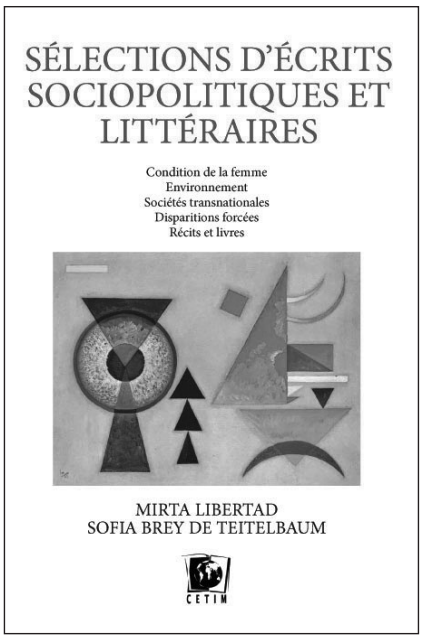

Institutrice et professeure de pratique de l'éducation, avocate diplômée à la Faculté de droit de l'Université de Buenos Aires, spécialiste en littérature espagnole et latino-américaine, elle a été exilée en France et consultante à l'UNESCO.

Elle a été par la suite fonctionnaire à l'ONU, secrétaire responsable du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires et a effectué plusieurs missions de surveillance des droits humains au Chili, au Pérou, au Guatemala, aux Philippines, au Sri Lanka et dans les territoires de l'ex-Yougoslavie.

Prix : CHF 13 / € 13
Hors-série
ISBN : 978-987-85-1257-0

PUBLICATIONS

Lendemains solidaires no 2

Dans son deuxième numéro, *Lendemains solidaires* interroge l'articulation entre mouvements et leaders dits « populistes », xénophobes et ultra-nationalistes et maldéveloppement. Du dictateur brésilien Bolsonaro au néofasciste indien Narendra Modi, en passant par le polémiste sulfureux français Eric Zemmour, la marée réactionnaire ne cesse de se renforcer depuis les années 1980.

Prétendument « anti-système », ces courants radicaux refusent de nommer les inégalités sociales dans la distribution des revenus et des richesses comme une menace fondamentale pour les sociétés. Au contraire, ils ciblent en toute impunité des ennemis « intérieurs » comme « extérieurs » à leur vision fantasmée et essentialiste de la nation.

Comment expliquer la montée des néo-fascismes ? S'agit-il d'un simple effet secondaire de la mondialisation ou au contraire du prolongement logique de la violence néolibérale ? Quels en sont les impacts sur l'action collective, les mouvements sociaux et les dynamiques électorales ? Voilà quelques problématiques, parmi d'autres, qui sont décortiquées dans le numéro 2 de la revue.

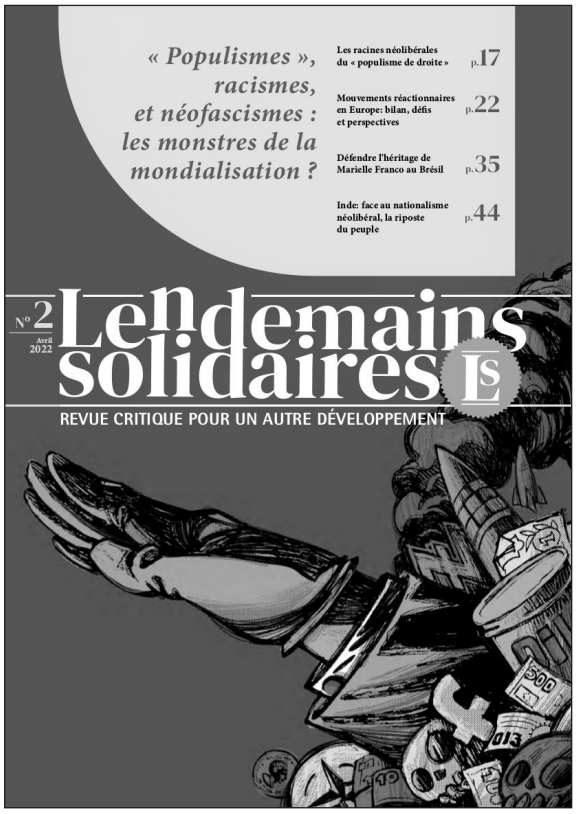

Abonnez-vous !

20.- CHF/euros pour trois numéros par année

https://lendemainssolidaires.org

La monnaie : du pouvoir de la finance à la souveraineté des peuples

De Rémy Herrera

Qu'est-ce que la monnaie, d'où vient-elle, à quoi sert-elle ? Accroît-elle les inégalités nationales et internationales ? Quelles sont les initiatives de résistances étatiques montantes face la suprématie du dollar étasunien ? Quels sont les enjeux autour des crypto-monnaies ?

Le nouveau livre du CETIM apporte des éclairages à toutes ces questions techniques, voire rébarbatives pour bien des gens. Les économistes, quant à eux, s'opposent sur le sens à donner aux fonctions de la monnaie. Pourtant, sa réalité, qui détermine les conditions de vie concrètes de chacun et chacune, comme celles des peuples de la planète, mériterait d'être discutée. Largement, démocratiquement.

Prix : CHF 15 / € 13
PubliCETIM
ISBN : 978-2-88053-142-3

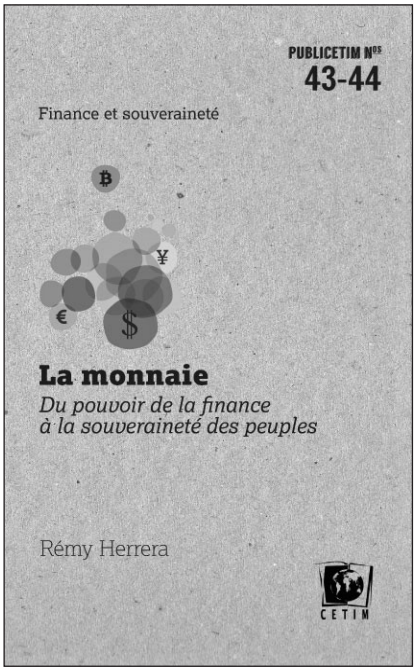

APPEL AUX DONS

Merci de votre générosité

Nom de la banque : Postfinance
CCP 1 2-1 9850-1 POSTFINANCE

SWIFT/BIC: POFICHBEXXX
IBAN: CH90 0900 0000 1 201 98501